ABN 3D
Société par actions simplifiée au capital de 34 000 €
Siège social : 26 rue Rontaunay 97400 Saint-Denis
RCS Saint-Denis n° 503 603 862

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 30 JUIN 2025

Selon l'article 22 des statuts, le Président est compétent pour toutes les décisions ne relevant pas de la collectivité des actionnaires, notamment la nomination et la fixation de la rémunération du Directeur général.

Ce jour, Monsieur Christophe ROCHELAND déclare démissionner de ses fonctions de Directeur général.

A ce titre, je soussigné M. Jean-Pierre LALLEMAND, Président de la société ABN 3D, déclare prendre les décisions suivantes de la Société :

- Remplacement du Directeur général et fixation de sa rémunération ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION – REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président décide de prendre acte de la démission de Monsieur Christophe ROCHELAND de ses fonctions de Directeur général sans préavis et procéder immédiatement à son remplacement en la personne de :

La société VALORIS RUN
SARL au capital de 1000 euros
Ayant son siège social sis 30 chemin des Pêchers, Apt 24 résidence Inais, 97490 Sainte-Clotilde
Immatriculée au RCS de Saint-Denis sous le n° 944 982 701

Le Président décide de fixer la rémunération de la SARL VALORIS RUN ès qualités de Directeur général pour un montant mensuel brut de 2000 €.

Cette rémunération prend effet à compter du 1er juin 2025.

DEUXIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Jean-Pierre LALLEMAND
Président

SARL VALORIS RUN
Représentée par M. Christophe ROCHELAND

Christophe ROCHELAND